

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Révision: 17.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** CERTANIUM 707T 1.6mm

· **Code du produit** 24056

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT

· **Emploi de la substance / de la préparation** Produit pour usinage des métaux

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur :**

KENT Belux SRL  
Building Quatre Bras  
Chaussée de Malines 455/8  
1950 Kraainem  
T: +32 (0) 10 48 76 40

SDS@kenteurope.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45

Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08



GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
nickel

· **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Révision: 17.01.2023

### Nom du produit CERTANIUM 707T 1.6mm

(suite de la page 1)

H372 Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les fumées.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

· **Description** : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

##### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7440-47-3 EINECS: 231-157-5	chrome ⚠ Aquatic Acute 1, H400	25-50%
CAS: 7440-02-0 EINECS: 231-111-4	nickel ⚠ Carc. 2, H351; STOT RE 1, H372; ⚠ Skin Sens. 1, H317	5-10%
CAS: 7439-96-5 EINECS: 231-105-1	manganèse ⚠ STOT RE 2, H373	0-<3%
CAS: 7440-21-3 EINECS: 231-130-8	silicium, contenant plus de 99.99 pour cent en poids de silicium ⚠ Flam. Sol. 2, H228	0-<3%
CAS: 7440-44-0 EINECS: 231-153-3	carbone ⚠ Flam. Sol. 1, H228	0-<3%
CAS: 7723-14-0 EINECS: 231-768-7	phosphore rouge ⚠ Flam. Liq. 2, H225; Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Chronic 3, H412	0-<3%
CAS: 7704-34-9 EINECS: 231-722-6	soufre ⚠ Skin Irrit. 2, H315	0-<3%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau** : En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

· **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction**: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Fumée d'oxydes métalliques

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit CERTANIUM 707T 1.6mm**

(suite de la page 2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de sécurité :

- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- Porter un vêtement de protection totale
- Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Éviter la formation de poussière
- Porter un appareil de protection respiratoire.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

· Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- Assurer une aération suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter la formation de poussière.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :**
- Ne pas stocker avec des acides.
- Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- **Classe de stockage :** 4.2

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

<b>7440-02-0 nickel</b>	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 1 mg/m <sup>3</sup> métal
<b>7439-96-5 manganèse</b>	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,2 0,05* mg/m <sup>3</sup> en Mn *fraction respirable (à partir du 1/1/2020)
<b>7440-21-3 silicium, contenant plus de 99.99 pour cent en poids de silicium</b>	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>
<b>7723-14-0 phosphore rouge</b>	
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m <sup>3</sup> , 0,02 ppm

· **Informations relatives à la réglementation** VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

#### Indications complémentaires :

- Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- Contact excessif avec les fumées de soudage peut résulter en vertige, nausée, dessèchement ou irritation du nez, de la gorge et des yeux.
- Un excès chronique de fumées de soudage au-dessus des TLV peut nuire à la santé. Inhalation fréquente et prolongée peut nuire au système respiratoire.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit CERTANIUM 707T 1.6mm**

(suite de la page 3)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

· **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre P2.

Filtre P3.

· **Protection des mains :**

Gants de soudage



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Masque de soudeur aux lentilles colorées et absorbantes



Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant à la chaleur

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales.**

· **État physique**

solide

· **Couleur :**

selon désignation produit

· **Odeur :**

inodore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

1093 - 1399 °C

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

non déterminé

· **Inflammabilité**

Non déterminé.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **inférieure :**

Non déterminé.

· **supérieure :**

Non déterminé.

· **Point d'éclair :**

non applicable

· **Température de décomposition :**

Non déterminé.

· **pH**

Mélange non polaire/aprotique.

· **Viscosité :**

· **Viscosité cinématique**

Non applicable.

· **dynamique :**

Non applicable.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Révision: 17.01.2023

### Nom du produit CERTANIUM 707T 1.6mm

(suite de la page 4)

· <b>Solubilité</b>	
· <b>l'eau :</b>	insoluble
· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité :</b>	non déterminée
· <b>Densité relative, à 20 °C</b>	6-9 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
· <b>Caractéristiques des particules</b>	Voir point 3.

#### · 9.2 Autres informations

· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme :</b>	solide
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
· <b>solvants organiques</b>	NIL
· <b>Modification d'état</b>	
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.

#### · Informations concernant les classes de danger physique

· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** acide
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Oxydes nitriques (NOx)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Révision: 17.01.2023

### Nom du produit CERTANIUM 707T 1.6mm

(suite de la page 5)

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

<b>7439-89-6 fer</b>		
Oral	LD50	30.000 mg/kg (rat)
<b>7440-02-0 nickel</b>		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
<b>7439-96-5 manganèse</b>		
Oral	LD50	9.000 mg/kg (rat)
<b>7440-21-3 silicium, contenant plus de 99.99 pour cent en poids de silicium</b>		
Oral	LD50	3.160 mg/kg (rat)

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique :

<b>7439-89-6 fer</b>	
LC50 (96 hr)	1,29 mg/l (Poisson)
<b>7439-96-5 manganèse</b>	
EC50 (48 hr)	40 mg/l (Crustacés)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT**: Non applicable.· **vPvB**: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 Autres effets néfastes

· **Remarque** : Très toxique chez les poissons.

##### Autres indications écologiques :

##### Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Très toxique pour organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation** : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### Catalogue européen des déchets

12 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES
12 01 00	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Révision: 17.01.2023

**Nom du produit CERTANIUM 707T 1.6mm**

(suite de la page 6)

12 01 13	déchets de soudure
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA** néant

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, IMDG, IATA** néant

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, IMDG**



· **Classe** néant

· **IATA**



· **Class** néant

#### · 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement

· **Polluant marin :** Non  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

#### · Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

#### · "Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 27

(suite page 8)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Révision: 17.01.2023

### Nom du produit CERTANIUM 707T 1.6mm

(suite de la page 7)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

7723-14-0 | phosphore rouge

2A

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

7723-14-0 | phosphore rouge

2

· **Prescriptions nationales :**

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
II	9,0
III	42,5

· **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :** Service protection de l'environnement

· **Date de la version précédente:** 11.02.2022

· **Numéro de la version précédente:** 43

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1

Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente \***